

Campagne PSF 2026

Webinaire FNSMR

29/04/2026



Un Contexte 2026 particulier



L'HORIZON OLYMPIQUE

Cap sur LA 2028 et les Alpes 2030. L'objectif national est de renforcer l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.



L'EFFORT Maintenu

Malgré un contexte économique tendu, le budget ANS alloué à la FNSMR est maintenu à périmètre constant pour 2026. L'exigence de qualité des dossiers sera donc plus forte.



Un DISPOSITIF INTERROGÉ

La situation de l'ANS et du dispositif PSF via son positionnement dans le paysage sportif et son organisation interne sont interrogés par les pouvoirs publics.

Le Cadre Général



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

Subventions publiques pour le développement de la pratique sportive sous forme d'appel à projets gérées par les Fédérations Sportives



Délégation pour l'instruction des dossiers.
Un outil de déploiement de son projet sportif fédéral



**Les Clubs
& Comités**

Une règle d'or sanctuarisée :
Au moins 50% de l'enveloppe est
obligatoirement réservée au financement
direct des associations (clubs).



CADRE BUDGÉTAIRE : La Réalité 2026

Budget ANS 2026: Enveloppe Constante de 251 000€

Demandes : Croissance notable des associations et des dossiers de subventions

Le Défi

Un budget similaire pour 750 associations et 50 000 licenciés, que pour 1100 associations et 75 000 licenciés.

La Stratégie

Une sélection plus rigoureuse, plus en alignement avec les orientations afin de lutter contre la dispersion des crédits.

La Règle d'Or

Financer des projets de développement structurants en respectant la note de cadrage de la Fédération

COMPRENDRE LE DISPOSITIF DES SUBVENTIONS PSF



C'est quoi ? (L'Objet)

- Le **PSF** est une subvention de **PROJET / ACTION** (actions spécifiques, objectifs, résultats).
- Ce n'est **PAS** une subvention de **fonctionnement** global, ni un financement de **matériel**.



Pour qui ? (Les Bénéficiaires)

- Les Associations affiliées
- Les Comités Départementaux et Régionaux de la FNSMR.



Quand ? (Le Temps)

- Les actions doivent obligatoirement **débuter en 2026**.
- La réalisation (début et fin) doit se tenir entre le **01/01/2026 et le 30/06/2027**.

VOTRE STRUCTURE EST-ELLE ÉLIGIBLE?



Être une association ou un organe déconcentré (comité) affilié à la FNSMR.



Être à jour de son affiliation et de ses règlements.
Avoir au **minimum 10 licenciés** FNSMR



Présenter une demande remplissant les conditions minimales de subventions (nombre actions, budget,...)



Avoir souscrit au Contrat d'Engagement Républicain

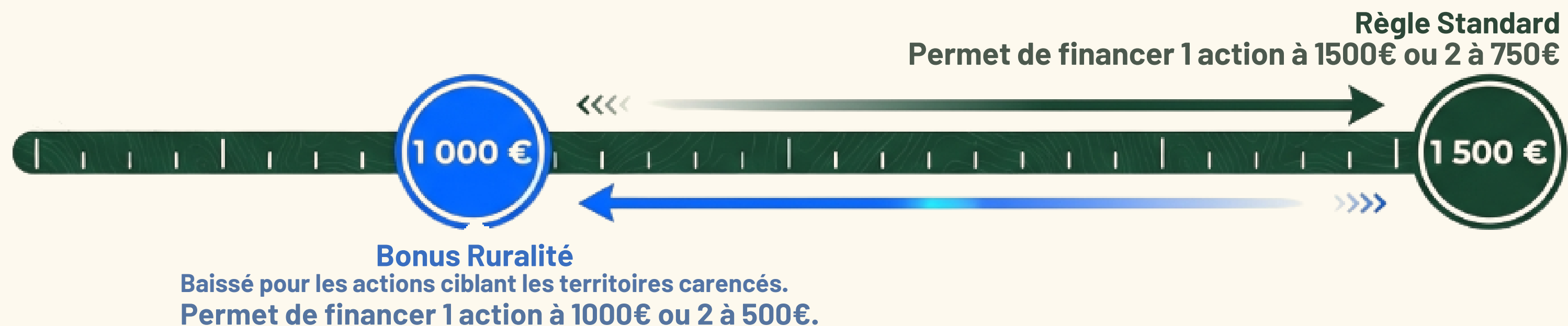


Respecter les obligations statutaires et fournir des documents administratifs conformes et à jour.



Le Cadre Financier : Règles et Plafonds

	Associations	Comités
Nombre de Dossiers autorisés	1 dossier	1 dossier
Nombre d'actions maximum	2 actions	2 actions
Plafond de la subvention (% du budget de l'action)	Jusqu'à 70 %	Jusqu'à 50 %



L'Avantage Rural : Tirer parti des "Territoires Carencés"

Être situé en territoire carencé abaisse le seuil de demande et financement minimum de 1500€ à 1000€.



La Règle des 3 (Un seul critère suffit) :

1 Le siège social du club est dans la zone.
OU...

2 L'équipement principal utilisé pour l'action y est implanté.
OU...

3 Le public touché est majoritairement issu de ces zones

Qu'est-ce qu'un territoire carencé?

- FRR (France Ruralités Revitalisation)/ZRR
- Bassins de vie comprenant au moins 50% de population en ZRR
- Intercommunalités en CRTE
- QPV (Quartiers de la Politique de la Ville)

→ N'hésitez pas à faire valoir votre implication rurale dans le Compte Asso et de vérifier votre éligibilité via les simulateurs proposés 8

Orientations Fédérales

Les 3 Piliers de l'Action FNSMR & ANS

Pilier 1: Développement de la pratique



Animation territoriale

- Événements locaux, itinérance, valorisation identité locale

Inclusion, mixité, liens social

- Publics éloignés (seniors, femmes, jeunes, handicap)

Innovation

- Nouvelles pratiques structurantes

Pilier 2: Promotion du Sport-Santé



Sport Bien-Etre, Lutte contre la sédentarité

- Offre sport-loisir vers sport-santé (prévention primaire), labelisation Niveau 1.

Activité Physique Adaptée (APA)

- Offre thérapeutique (Prévention secondaire/tertiaire), labelisation Niveau 2

Pilier 3: Éthique & Citoyenneté



Transition Écologique

- Événements durables, réduction de l'impact carbone

Ethique & Intégrité

- Lutte contre les violences et discriminations.

Vie Associative

- Formation aux responsabilités, dirigeants bénévoles.

Focus 2026: PUBLICS PRIORITAIRES



Féminisation de la pratique

Un projet est considéré "à majorité féminine" si le public ciblé dépasse les 60 % de femmes.

Exemple : Club de Yoga avec des 80% de licenciées, ne pas oublier de choisir "public féminin".



Inclusion et Parasport

Forte attente sur l'inclusion.

Sélectionnez le bon public dans la plateforme si le projet s'adresse aux personnes en situation de handicap (même si des personnes valides participent).



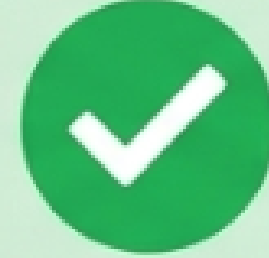
Alerte Audit: Lutte contre les doublons

Attention aux multi-affiliations (ne pas demander le financement du même projet à deux fédérations différentes).
Attention aux dossiers similaires déposés dans différents dispositifs de l'ANS : PST / PSF

Les CARTONS Rouges



Le Hors délais / Hors champ / Hors FNSMR :
Déposer un dossier non sportif, en dehors des dates, des lignes de subventions, **sans licenciés FNSMR (10 minimum)**.



Vérifier son compte Gestaffil, téléverser votre attestation d'affiliation et lire la note de cadre.



Le Copier-Coller :
Reconduire exactement la même action que N-1 sans faire évoluer les objectifs.



Renouveler l'action en montrant une évolution significative des cibles ou de l'impact.



La Demande de Fonctionnement :
Demander de l'argent pour l'activité générale, l'ensemble des actions et ou faire vivre le club, l'emploi.



Demander une aide au projet pour une action spécifique, délimitée dans le temps avec des indicateurs.



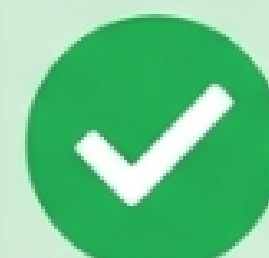
Le Dossier Fantôme :
Fournir un budget incomplet, confus, ou une description d'une ligne, sans budget cohérent, avec doublons, incohérences humaines.



Formaliser le projet pour qu'une commission externe puisse le comprendre et analyser sa viabilité.








Le CRF & pièces justificatives manquants :
Avoir des documents non conformes (N-2 non toléré). Oublier de soumettre le compte-rendu de la subvention obtenue en 2025.



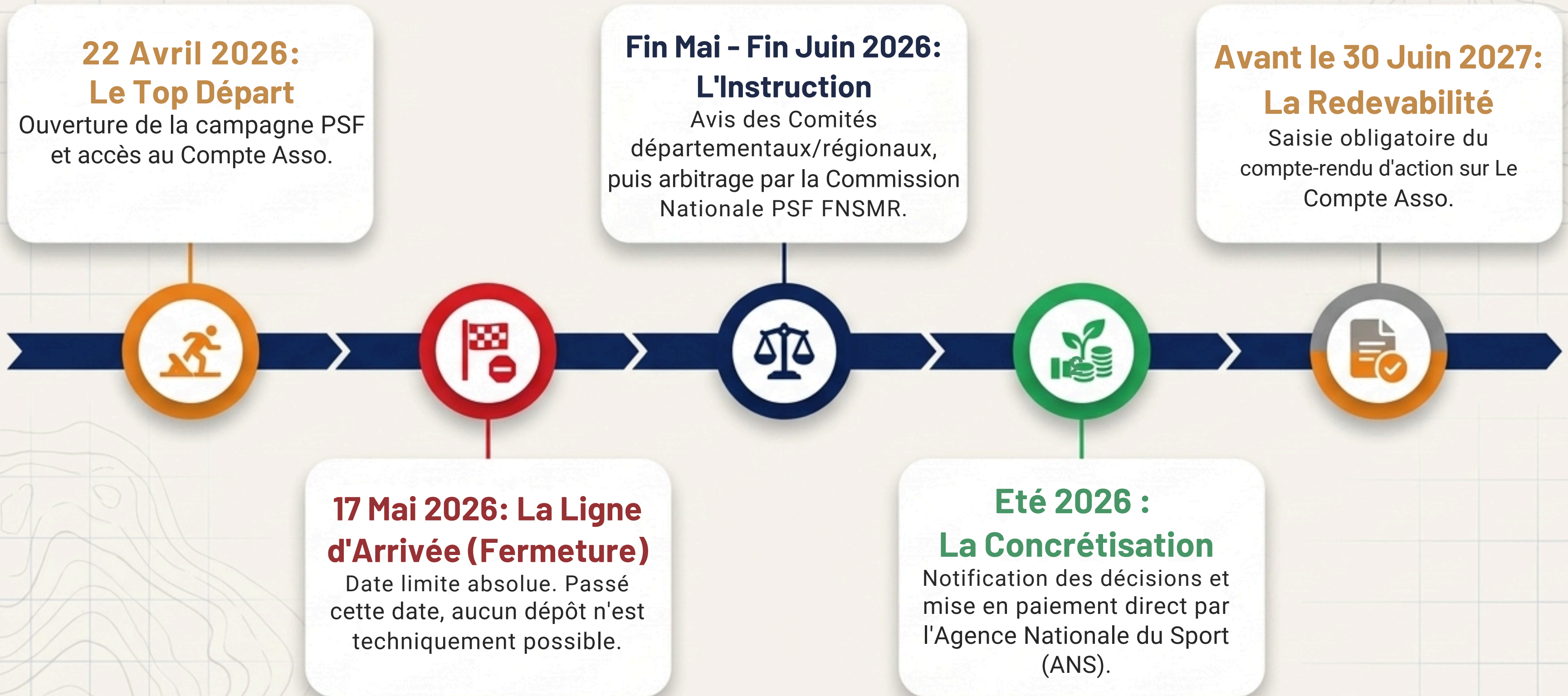
Débuter sa demande par intégrer les pièces justificatives et compléter le compte-rendu des actions de n-1.

Les PROJETS exclus de La FNSMR



	Action demandée	Pourquoi c'est refusé (La règle)
	Achat de Matériel seul Frais de déplacements critères	Refusé: Ce n'est pas un projet. Toléré uniquement à l'intérieur d'un projet plus large
	Organisation d'une compétition nationale FNSMR Organisation de Brevets Fédéraux	Refusé : Déjà soutenu par d'autres aides fédérales FNSMR.
	Projets PST (Savoir Nager, Savoir Rouler)	Refusé : Fait l'objet de dispositifs spécifiques par l'État (DRAJES). Pas de doublons.
	Reconductions identiques	Refusé: Un projet doit évoluer, pas de 'copier-coller' d'année en année sans nouveaux objectifs.
	Création/Montage Mobil'Sport ou PAPSE	Réservé aux Comités (pas aux clubs). Soutenu en direct par la FNSMR.

Le SPRINT 2026: Calendrier de la Campagne



Comment serez-vous évalué? (CRITÈRES D'ATTRIBUTION)



1. Pertinence du projet : Adéquation directe avec les axes de développement fédéraux.
Un regard très positif sur les nouvelles actions.



2. Dynamique de la structure: Nombre total de licenciés FNSMR et évolution de ce nombre.



3. L'Avis du Comité (Indispensable): Ratio pratiquants/licenciés, ancrage local.
Avertissement: Les comités doivent impérativement donner leur avis avant la commission



4. Portée de l'action : Qualité du public visé, nombre de participants attendus.



5. Rigueur de gestion : Évaluation des retours d'actions de l'année précédente (N-1) et clarté/cohérence du budget prévisionnel.

La CHECKLIST de DÉCOLLAGE (Pièces Justificatives)

Automatique (via Préfecture)



Statuts



Liste des dirigeants

À uploader obligatoirement :



Rapport d'activité récent (ex: PV de la dernière AG).



Dernier budget prévisionnel annuel de l'association.



Comptes annuels approuvés (Compte de résultat complet, pas un simple relevé bancaire).



Projet Associatif (Qui sommes-nous ? Vers quoi allons-nous ? Comment ?).



RIB au nom et à l'adresse exacte du SIRET.



Tolérance Zéro : Les documents (rapports, financiers, budgets) datant de plus d'un an (N-2) seront considérés comme non conformes et entraîneront un refus immédiat.

Le Compte Asso: Le CIRCUIT DE SOUMISSION

1

Étape 1 : Création/Connexion

(Munissez-vous de votre SIRET 14 chiffres ou RNA W+9 chiffres).

3

Étape 3 : Pièces justificatives

(Checklist des pièces).

4

Étape 4: Description de l'action

- Période : Doit débuter en 2026 et finir avant le 30 juin 2027.
- Description exhaustive: Quoi ? Qui ? Comment ? Pour qui ? Où ? Quand ? (Ne pas résumer en une seule ligne).

5

Étape 5: Attestation & Soumission

Cochez les 6 cases (incluant le CER). Cliquez sur Transmettre au service instructeur (Télécharger le PDF ne suffit pas !).

[Code de Subvention FNSMR - À saisir]

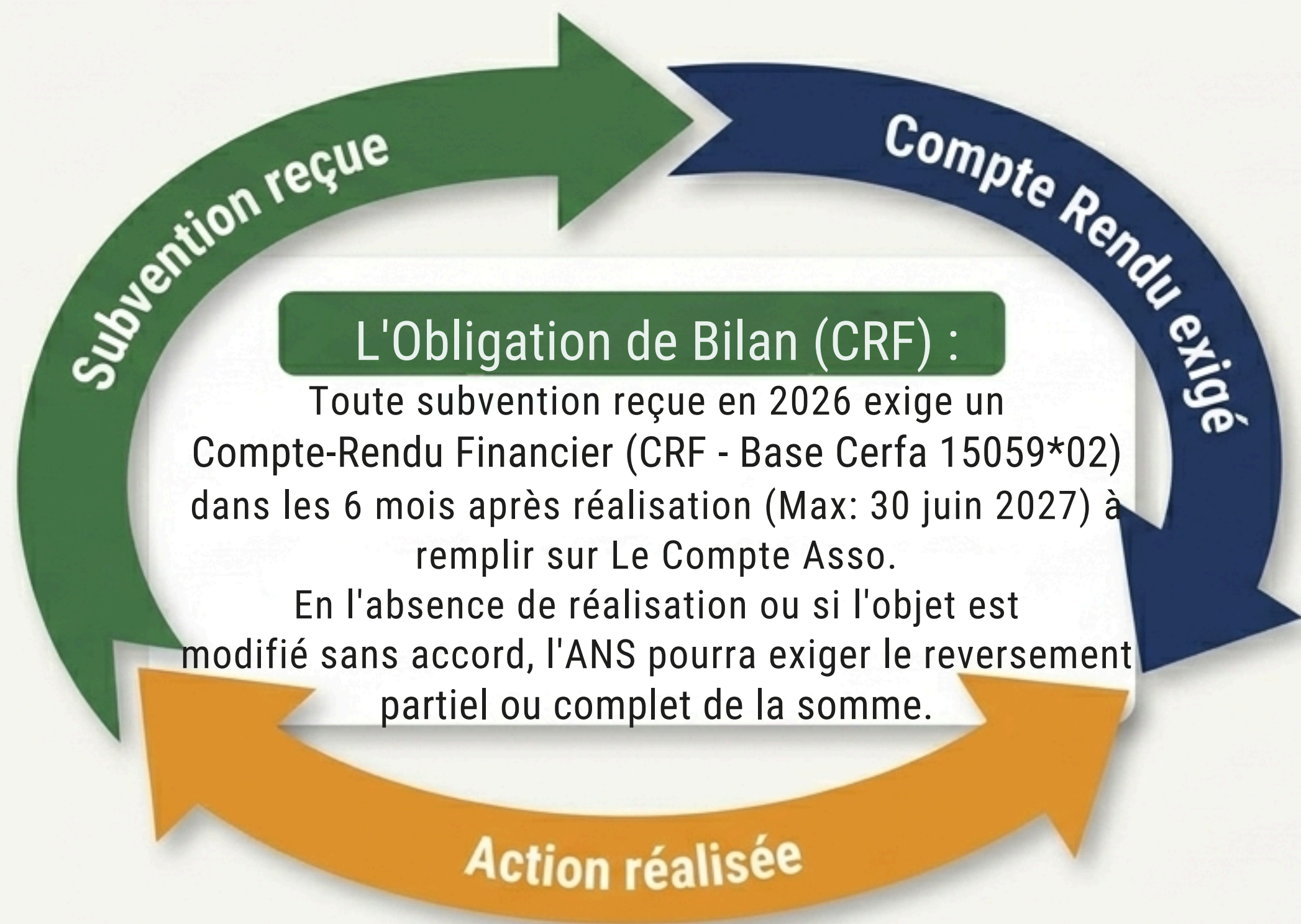
Trouvez 'FN Sport milieu rural' via votre région.

Exemples:

- Bretagne (1824)
- Grand-Est (1826)
- Normandie (1829)
- Occitanie (1831)

*Voir note de cadrage pour votre region

Bilan et OBLIGATIONS

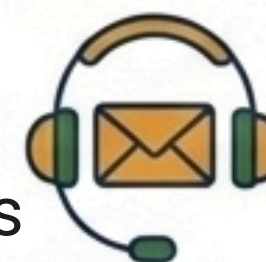


Obligation de Communication:

Les outils de communications de vos actions doivent arborer les logos ANS, Ministère des Sports et FNSMR.

Besoin d'aide ?

- Contactez vos Comités Départementaux et Régionaux (premiers relais).
- Support technique national : psf@sportrural.fr



Vos Copilotes: Ne restez pas seul face à l'écran

L'équipe technique de la FNSMR et vos comités régionaux/départementaux sont mobilisés pour garantir la réussite de vos dossiers. Étudiez vos projets avec eux avant la soumission.

Assistance Nationale :



Guillaume Gicquel (FNSMR)

Tél: 09 72 29 09 72

Email: psf@sportrural.fr

Ressources en Ligne :



Trouvez les manuels détaillés Le Compte Asso sur la page PSF du site FNSMR.

Identifiez le référent de votre comité local :

Merci, bonne campagne !

Questions ?